

COMMUNE de

PEGOMAS

PLAN de PRÉVENTION du RISQUE INCENDIES DE FORET

LOCALISATION DES TRAVAUX OBLIGATOIRES

-  Travaux sur voirie
-  Création et entretien de zones débroussaillées
-  Hydrants normalisés à réaliser en première urgence
-  Hydrants normalisés à réaliser en deuxième urgence
-  Hydrants existants à normaliser
-  Hydrants existants normalisés

Document annexé à l'arrêté portant approbation du plan de prévention des risques d'incendie de forêt



Le préfet,
des Alpes-Maritimes
Jean-Pierre GARNIER

